Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 044-214400236-20250702-20250711-DE

PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

La commune de Bouvron, ayant son siège, Hôtel de Ville, 12, rue Louis GUIHOT, 44130 BOUVRON représentée par son Maire en exercice, Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, dûment habilité par délibération du conseil municipal du 02/07/2025.

D'UNE PART,

Et:

La société ... **sous l'enseigne commerciale**, SAS au capital de ... ayant son siège social à ... identifiée sous le numéro SIREN ..., représentée par ...

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommées collectivement les "Parties" et individuellement la "Partie".

PREAMBULE:

Depuis le mois de décembre 2024, la commune de Bouvron engage un projet d'aménagement des espaces publics du centre-ville. Afin d'accompagner au mieux les acteurs de l'activité commerciale pendant la durée des travaux, la commune a souhaité pouvoir indemniser les commerçants impactés par les travaux, particulièrement lorsque le stationnement a été impactant, voire la fermeture de voies routières qui imposaient une déviation importante. La commune acte de prendre en charge 60% de la perte de marge brute sur la période impactée par les travaux.

Dans ce cadre, il est proposé aux acteurs concernés de déposer des demandes d'indemnisation faisant apparaitre un préjudice économique lié au déroulement des travaux. Dès lors, les demandes d'indemnisation sont présentées au conseil municipal pour arbitrage. Le présent protocole a pour objet d'appliquer l'indemnisation selon les modalités retenues, et ce lorsque l'avis du conseil municipal l'y autorise.

Dans ce contexte, la demande d'indemnisation de la société ... sous l'enseigne commerciale..... a été présentée en conseil municipal du 02/07/2025 qui autorise l'indemnisation demandé à hauteur de ... € TTC.

Article 1 Objet

La Convention transactionnelle prend effet à la date de sa signature par les parties et a pour objet d'indemniser l'entreprise ... sur la période de préjudice constaté entre le ... et le

En contrepartie de l'indemnisation précitée, l'entreprise ... s'engage à renoncer définitivement et irrévocablement à tout recours contentieux ultérieur à l'encontre de la commune de Bouvron.

Article 2 Transaction

La convention transactionnelle est soumise aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil. Elle est constitutive d'une transaction au sens desdits textes, car chaque partie a consenti des concessions, et en conséquence a autorité de la chose jugée en dernier ressort entre les mêmes parties.

Article 3 Droit applicable et attribution de juridiction

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20250702-20250711-DE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Tout litige auquel la présente convention pourrait donner lieu, notamment en ce qui concerne sa validité, son interprétation, son exécution et sa résolution, sera soumis au droit français.

Le Tribunal administratif de Nantes sera seul compétent pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de la présente convention.

Fait à Bouvron

Date :

En deux exemplaires originaux, un pour chacune des Parties. Cette convention *comporte.... pages* paraphées par les Parties.

(signatures)

VAN BRACKEL Emmanuel
Maire de Bouvron

Nom et prénom
Pour...(dénomination Société Y à compléter)